



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

secourisme

Question écrite n° 11260

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la nécessité de développer un meilleur apprentissage des soins de premier secours parmi la population. Une formation de base devrait être incluse dans les cours d'instruction du citoyen du programme scolaire, dès l'école primaire. Mais un pourcentage important d'adultes est dans l'ignorance absolue de cette pratique des soins élémentaires susceptibles d'atténuer la gravité d'un accident au foyer comme sur la route dans l'attente des secours apportés par les professionnels. Il lui demande quelles dispositions peuvent être prises pour encourager et faciliter la connaissance des notions de secourisme parmi les citoyens soucieux de collaborer par là à la défense de la santé de la population.

Texte de la réponse

La France a effectivement pris du retard par rapport aux autres pays de l'Union européenne ayant inclus une formation au secourisme dans les cursus scolaires des élèves. Les formations de base aux premiers secours en collèges et en lycées ont lieu actuellement en dehors des horaires officiels, rendant difficile une forte mobilisation des élèves. Toutefois, on peut noter que depuis plusieurs années le ministère de l'éducation nationale a initié, en partenariat avec les centres d'enseignement des soins d'urgence (CESU) et les structures d'enseignement au sein des services d'aide médicale urgente (SAMU) dans les établissements de santé, un programme national « apprendre à porter secours », destiné aux élèves du primaire. Une formation des enseignants est réalisée par les personnels de l'éducation nationale (médecins, infirmiers de la mission de promotion de la santé et pédagogues) en partenariat avec les équipes des CESU. Cette formation prend en compte le fait que l'enseignant doit comprendre et s'approprier le comportement adapté pour transmettre ce savoir nouveau. A ce jour, plus de 20 000 enseignants ont été formés aux gestes d'urgence pour transmettre cet enseignement à leurs élèves. L'originalité de cette démarche repose sur l'intégration de cet apprentissage dans le programme scolaire. En effet, cet enseignement est décliné, cycle par cycle depuis le plus jeune âge, de la maternelle au collège, respectant le développement psychomoteur de l'enfant et en s'appuyant sur les programmes scolaires obligatoires. Ce programme, actuellement en phase d'évaluation, pourrait être étendu aux élèves du secondaire. On dénombre quelques expérimentations en ce sens dans certains collèges.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11260

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 février 2003, page 682

Réponse publiée le : 24 mars 2003, page 2277